

12 jan 2007 -16:00

Conseil des ministres du 12 janvier 2007

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 12 janvier 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 12 janvier 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

12 jan 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 12 janvier 2007

ISAF

Appui belge aux opérations néerlandaises au profit de l'ISAF

Appui belge aux opérations néerlandaises au profit de l'ISAF

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a marqué son accord pour l'envoi d'un appui belge aux opérations néerlandaises F-16 EEAW (EPAF Expeditionary air wing) au profit de l'ISAF. Cette appui belge consiste en la mise à disposition d'un container LOX (oxygène liquide) de 4200 litres et en l'exécution de 8 vols de réapprovisionnement de LOX, nécessitant chaque fois la mise en oeuvre d'un C-130 pendant 6 jours et de 10 personnes à partir du 16 janvier 2007. La Belgique est le seul partenaire de l'EEAW à disposer d'une capacité essentielle de mise en place et de réapprovisionnement d'un container LOX, aérotransportable par C-130.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 jan 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 12 janvier 2007](#)

Secteur du diamant

Suspension de la taxe pour le Fonds de sécurité d'existence de l'industrie diamantaire

Suspension de la taxe pour le Fonds de sécurité d'existence de l'industrie diamantaire

Sur proposition de M. Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant application de la loi (*) portant création d'un Fonds de compensation interne pour le secteur du diamant. Le projet exécute le Protocole d'accord du 29 juin 2006. Il suspend, pour une période renouvelable de 3 ans, le financement de la première mission du Fonds interne de compensation pour le secteur du diamant. Cette mission consiste à payer des avantages sociaux complémentaires aux travailleurs du diamant via le fonds de sécurité d'existence. Ce fonds est financé par le biais d'une taxe de 1/3 % sur l'importation de diamant brut. Les réserves sont largement suffisantes pour garantir à l'avenir les engagements des travailleurs du diamant. La cotisation peut donc être suspendue. (*) du 12 avril 1960, article 2 bis, dernier alinéa.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 jan 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 12 janvier 2007

Stimulant fiscal pour la navigation commerciale

Mesure fiscale pour encourager le réinvestissement des plus-values dans la navigation intérieure

Mesure fiscale pour encourager le réinvestissement des plus-values dans la navigation intérieure

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'exonération des plus-values réalisées sur des bateaux d'intérieur destinés à la navigation commerciale. Il s'agit d'une mesure fiscale qui tend à promouvoir le réinvestissement des bénéfices des entreprises en nouveaux bateaux destinés à la navigation intérieure en accordant une exonération d'impôt sur les plus-values réalisées. L'objectif de cette mesure est de stimuler la croissance des entrepreneurs de navigation intérieure, qui sont principalement des petits indépendants, en investissant dans de nouveaux bateaux plus grands et plus modernes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

12 jan 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 12 janvier 2007](#)

Fonds social européen

Transfert du personnel du Fonds social européen au SPP Intégration sociale

Transfert du personnel du Fonds social européen au SPP Intégration sociale

Sur proposition de M. Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au transfert des membres du personnel de la cellule Fonds social européen (FSE) du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale au SPP Intégration et Economie sociales, Lutte contre la Pauvreté. Le Conseil des ministres du 21 décembre avait décidé de traiter ce projet en même temps que celui sur la mobilité des fonctionnaires fédéraux. Les membres du personnel statutaire de la cellule FSE du SPF Emploi sont transférés d'office au SPP Intégration sociale. Les membres du personnel contractuel y sont transférés, avec maintien des droits, en signant un avenant à leur contrat de travail.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 jan 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 12 janvier 2007

AFSCA

Financement des tâches confiées par l'AFSCA aux associations agréées

Financement des tâches confiées par l'AFSCA aux associations agréées

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé le protocole entre l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et les associations agréées "Dierengezondheidszorg Vlaanderen vzw" (DGZ) et Association régionale de santé et d'identification animales asbl (ARSIA), concernant l'intervention dans le financement des tâches qui leur sont confiées. Ce protocole définit les tâches confiées par l'AFSCA à ces deux associations dans le cadre de l'organisation de la surveillance et de la lutte contre les maladies contagieuses des animaux et établit les modalités de paiement de ces tâches par l'AFSCA.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 jan 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 12 janvier 2007

Lutte contre la fraude sociale

L'incapacité de travail ne met pas d'office fin au contrat de travail

L'incapacité de travail ne met pas d'office fin au contrat de travail

Sur proposition de M. Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un amendement à l'avant-projet de loi portant des dispositions diverses, qui vise à introduire une mesure contre la fraude sociale. La mesure exécute une décision du Conseil des ministres du 24 octobre 2006 et introduit un nouvel article 34 dans la loi (*) relative aux contrats de travail. Cet article prévoit que l'incapacité de travail qui résulte d'une maladie ou d'un accident et qui empêche définitivement le travailleur d'accomplir le travail convenu ne met pas d'office fin au contrat. Le médecin traitant du travailleur peut attester de l'incapacité de travail définitive mais celle-ci doit être confirmée par le conseiller en prévention/médecin du travail. Dix médecins supplémentaires sont à cet effet engagés par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. L'employeur doit maintenir le travailleur en incapacité au travail en adaptant son travail ou en lui donnant un autre. Lorsque c'est impossible, la fin du contrat pour cause de force majeure ne peut être constatée qu'après attestation de l'incapacité définitive par le médecin-inspecteur social. (*) du 3 juillet 1978.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 jan 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 12 janvier 2007](#)

AMIS

Engagement d'un militaire belge à la mission AMIS

Engagement d'un militaire belge à la mission AMIS

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé l'engagement d'un militaire belge du Joint command Lisbonne, du 26 décembre 2006 jusqu'en avril 2007, au sein du SACEUR's Senior military liaison team auprès du Force headquarters de l'African union mission in Sudan (AMIS) à Addis Abeba (Ethiopie) et pour des mission éventuelles et ponctuelles au Soudan. Depuis juin 2005, l'Otan, en coordination avec l'Union africaine, les Nations unies et l'Union européenne, appuie AMIS dans les domaines du transport aérien stratégique et de la formation de membres d'état-major.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 jan 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 12 janvier 2007](#)

Godetia

Transport de biens humanitaires en Afrique

Transport de biens humanitaires en Afrique

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé l'engagement opérationnel du navire de soutien et de commandement Godetia, dans le cadre de la diplomatie de défense et du transport de biens humanitaires en Afrique. Le Godetia et ses 90 membres d'équipage exécutera une mission vers l'Afrique du Sud, l'Angola et le Gabon, du 10 janvier au 11 mars 2007. Il visitera d'autres ports le long de la côte ouest africaine afin de délivrer des biens humanitaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 jan 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 12 janvier 2007](#)

Opérations militaires 2007

Planification des engagements militaires opérationnels à l'étranger pour l'année 2007

Planification des engagements militaires opérationnels à l'étranger pour l'année 2007

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé la planification des engagements militaires opérationnels à l'étranger pour l'année 2007. Ces opérations consistent en la gestion des crises et en la promotion de la paix dans le monde. Pour ce faire, environ 1000 militaires seront présents en permanence à l'étranger. En Afghanistan, l'action militaire sera principalement axée sur la sécurisation et le fonctionnement de l'aéroport international de Kaboul. L'action comprendra également l'entraînement et l'encadrement d'unités afghanes qui, à terme, doivent pouvoir se charger de la sécurité. En outre, la Belgique se chargera du commando sur l'aéroport à partir d'octobre 2007, ce qui nécessitera l'engagement de 40 personnes supplémentaires. En Bosnie-Herzégovine, l'EUFOR entame la première phase de transition vers une force plus réduite. La Belgique reste présente dans la structure EUFOR. Au Kosovo, la Défense maintient sa participation à la mission de l'Otan par la poursuite de la mise en oeuvre de deux Liaison and monitoring team et d'une compagnie de manoeuvre dans la Task force multinationale North east. La présence moyenne de 240 militaires peut être réduite, en fonction de la planification de l'Otan, à environ 60 personnes. Pour soutenir la politique étrangère en Afrique, le programme de partenariat militaire avec la RDC et le Burundi se poursuit. Il en est de même pour les opérations de maintien de la paix MONUC (Mission des Nations unies au Congo), ONUCI (Organisation des Nations unies en Côte d'Ivoire) et UNMIS (United nations mission Sudan). La participation belge à la FINUL au Liban est prolongée jusqu'en octobre 2007. La composition du détachement sera adapté en fonction des besoins exprimés par les Nations unies. La Marine participera à la mission de diplomatie de défense dans les pays de l'ouest et du sud de l'Afrique avec un navire de commandement et de soutien. Dans le golfe de Suez et le détroit de Tiran, deux chasseurs de mines seront déployés. En mer Baltique, un chasseur de mines et un navire de commandement et de soutien seront engagés. La composante aérienne reste présente en Lituanie jusqu'au 31 mars 2007 avec quatre F-16 et un détachement d'une soixantaine de militaires, dans le cadre d'une mission de l'OTAN de police aérienne au-dessus des pays Baltes. Les contributions aux Nato response forces et aux Euro battle groups feront l'objet d'une décision particulière du gouvernement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 jan 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 12 janvier 2007](#)

Fonction publique : plus de mobilité pour plus de qualité

La mobilité des administrations fédérées vers les administrations fédérales sera désormais possible

La mobilité des administrations fédérées vers les administrations fédérales sera désormais possible

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé, en troisième lecture et après avis du Conseil d'Etat, le projet d'arrêté royal relatif à la mobilité des agents statutaires dans la fonction publique administrative fédérale. Il s'agit d'une réforme en profondeur du système de mobilité des fonctionnaires entre les différents niveaux de pouvoir, afin de leur offrir de nouvelles perspectives de carrière et ainsi renforcer la qualité des services rendus aux citoyens. Jusqu'ici, la mobilité des fonctionnaires était circonscrite à chaque niveau de pouvoir, sans possibilité pour les agents de passer d'un service public fédéral à une entité fédérée et vice versa. Le projet d'arrêté royal organise désormais la mobilité dans un champ beaucoup plus large :- non seulement la possibilité, pour un fonctionnaire fédéral, de passer d'un service fédéral à un autre est rendue plus simple et plus rapide ;- mais en outre, celui-ci aura désormais la possibilité de demander sa mise à disposition d'une administration fédérée ou de tout autre pouvoir public (communes, provinces, CPAS, établissements scolaires officiels ou subventionnés, etc.) si son emploi est mis en extinction par décision du Conseil des ministres, tandis que les agents statutaires d'une entité fédérée pourront également poser leur candidature au sein d'un service public relevant du fédéral. Pour la première fois, la mobilité « interfédérale » est donc rendue possible. Non seulement elle ouvre de nouvelles possibilités de recrutement et, par-là, apporte une solution flexible en matière de gestion des ressources humaines, mais elle permet également davantage de souplesse pour les agents qui désirent donner un nouvel essor à leur carrière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 jan 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 12 janvier 2007](#)

Marché public Défense

Maintenance des radeaux de sauvetage placés à bord des navires de la composante maritime belge

Maintenance des radeaux de sauvetage placés à bord des navires de la composante maritime belge

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a autorisé la conclusion d'un marché pluriannuel de services à durée indéterminée et à bordereau de prix relatif à la maintenance des radeaux de sauvetage placés à bord des navires de la composante maritime belge. Le contrat comporte principalement l'examen périodique réglementaire pour les radeaux de sauvetage gonflables automatiques de marques RFD, y compris leur remplacement lors d'un déclassement technique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 jan 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 12 janvier 2007](#)

Commission de la concurrence

Nomination d'un membre de la Commission de la concurrence.

Nomination d'un membre de la Commission de la concurrence.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, ministre de l'Economie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant démission et nomination d'un membre effectif de la Commission de la concurrence. M. Gijs Kooken est nommé en tant que membre effectif représentant le Conseil supérieur des indépendants et des PME. Il achève le mandat de Mme Nancy Van Campenhout à qui le Conseil des ministres accorde démission honorable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

12 jan 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 12 janvier 2007](#)

Délivrance de spécialités pharmaceutiques

Nouveau système de rémunération des pharmaciens pour la délivrance de spécialités pharmaceutiques - deuxième lecture

Nouveau système de rémunération des pharmaciens pour la délivrance de spécialités pharmaceutiques - deuxième lecture

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi concernant la rémunération pour la délivrance de spécialités pharmaceutiques. L'avant-projet a été adapté par un groupe de travail composé de représentants du secteur, des ministres compétents et des vice-premiers ministres. L'avant-projet instaure un nouveau système de rémunération du pharmacien, qui sera applicable tant pour les médicaments remboursables. La rémunération pour la délivrance d'un médicament se composera d'un honoraire forfaitaire par délivrance et d'une marge économique, calculée sur le prix. Les médicaments seront répartis en groupes, sur la base de leur place dans la classification ATC et de leur prix. Les tâches liées à l'honoraire sont définies de manière concrète par le biais d'un Guide des bonnes pratiques officinales. L'avant-projet prévoit également un nouveau mécanisme qui entend offrir à la fois des garanties pour le budget de l'assurance maladie et pour les revenus des pharmaciens. Le système prévoit en outre des mécanismes de correction si le maximum est dépassé ou si le minimum n'est pas atteint. Ce système n'a pas d'influence sur le prix payé par le patient.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe